



## Municipalité de Saint-Bonaventure

---

### RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONAVENTURE DÉPOSÉ À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 2014

Afin de me conformer aux exigences de l'article 955 du code municipal, je vous présente mon rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Bonaventure.

#### **ANNÉE 2013**

Le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2013 a été déposé lors de la séance du 27 mai 2014 accompagné du rapport de vérification de la firme comptable Deloitte SENCRL.

L'année 2013 s'est terminée avec un surplus de 85 622 \$ dont une partie a été réinvestie dans le budget 2014 et le reste a été remis au surplus accumulé non affecté (libre) qui totalisait 280 844 \$ au 31 décembre 2013.

De même au 31 décembre 2013, la construction du Chalet Communautaire, issu d'un partenariat entre la municipalité et le COLOC, est presque terminée grâce à des subventions et la générosité d'entreprises locales et de citoyens.

#### **ANNÉE 2014**

Le budget pour l'année 2014 était de 1 506 686 \$ et les activités se sont déroulées comme prévu, tout en y ajoutant d'autres, non prévues, comme certaines réparations de chemins et de machineries incendie, la réfection de la fondation de la patinoire et la réparation des entrées du Centre Culturel.

Nous n'avions pas prévu d'investissements mis à part de l'équipement pour le service incendie.

Il y a eu le parachèvement du Chalet Communautaire dont le COLOC a la gérance pour cinq ans selon un protocole d'entente qui devrait être conclu d'ici la fin de l'année.

La rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil sont fixées par le règlement 162/99 et sont soumises à une indexation selon l'indice des prix à la consommation du Canada. Pour 2014, elles totaliseront 9 945 \$ pour le maire et 3 315 \$ pour chacun des six (6) conseillers (ère).

Les contrats de plus de 25 000 \$ qui ont été conclus depuis mon dernier rapport en novembre 2013 sont :

- Daniel Traversy et Fils pour l'enlèvement des déchets 2014-2015-2016 pour un montant de 70 709,63 \$ taxes incluses;



## Municipalité de Saint-Bonaventure

---

- Carl Labonté pour l'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 au coût de 309 644,92 \$ taxes incluses;

### **ANNÉE 2015**

Nous débuterons sous peu l'étude du prochain budget.

Nous étudierons les diverses possibilités pour disposer de la subvention TECQ (programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) pour 2014-2018.

Dans les dossiers à étudier, il y aura l'offre de la Caisse Populaire Desjardins de Drummondville, la relocalisation de la bibliothèque et l'édifice municipal. Nous devons tenir compte que la municipalité a beaucoup d'édifices à entretenir.

### **CONCLUSION**

En terminant, je remercie tous les bénévoles et le personnel municipal pour leur excellent travail. Ceux qui me liront pourront constater qu'on ne vous oublie pas. Nous savons très bien que sans bénévoles, cela ne fonctionne pas. Devant le grand nombre de personnes actives dans différents comités et organismes, je vous demande de considérer ces remerciements comme personnels.

Je veux aussi vous faire part du très bon résultat de fonctionnement de Saint-Bonaventure dans le palmarès des municipalités du Québec publié la semaine dernière par le HEC:

- La Municipalité de Saint-Bonaventure se classe au 29<sup>e</sup> rang provincial sur les 766 municipalités étudiées et au 5<sup>e</sup> rang sur les 201 municipalités de même taille. Le coût moyen des services municipaux de Saint-Bonaventure est de (-31,68) %, soit 31,68 % moins cher que les municipalités de même taille.

C'est une preuve de réussite et j'en suis très fier pour tous ceux et celles qui œuvrent au sein de la Municipalité.

Merci à vous tous, citoyens et citoyennes de Saint-Bonaventure, pour votre implication sociale et bénévole!

Félicien Cardin, maire